

SÉMINAIRE GÉNÉRAL



DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL

Jeudi 3 mars 2022

14h-16h

« L'ERREUR DE HUME »

Michel BASTIT

Professeur émérite en philosophie, Université de Bourgogne
et Archives Poincaré (CNRS, Nancy)

Discutant : **Nicolas HUTEN**

Après avoir rappelé la thèse de Hume (séparation de l'être et du devoir être), on la confronte avec le langage du droit, puis avec l'existence d'une logique des normes qui semblent bien l'un et l'autre non seulement incompatibles avec la loi de Hume, mais surtout faire un usage abondant et positif du passage du fait au droit.

Pour justifier ce passage et l'opposition entre Hume et la pratique juridique, il faut se pencher sur la différence entre les ontologies qui inspirent ces deux thèses. Celle de Hume repose sur un nominalisme selon lequel les réalités sont toutes complètement en acte et déterminées (actualisme), celle de la pensée juridique classique estime au contraire, à la suite d'Aristote, que les réalités sont à la fois en puissance et en acte et ainsi orientées vers leur accomplissement final. Il est donc possible de considérer les solutions de droit les plus adaptées ou non à cet accomplissement, sans pour autant devoir simplement enregistrer les états de fait actuels (sociologisme).

Le séminaire se déroulera
à la Faculté de Droit de Nantes en salle 358

Europe
Politique
et Juridique
dans la
Mondialisation

Mutations
écologiques et
nouvelles
gouvernances

Innovations
Technologiques,
Santé et
Biopouvoir

Justice(s) :
normes, pratiques
et sociétés

Mobilités
Humaines,
Sociales et
Professionnelles

Réflexivités
Juridiques et
Interdisciplinaires

dcs.univ-nantes.fr